

Image not found or type unknown



Rupture de contrat reforme

Par **georgesc**, le **10/08/2008** à **15:24**

Bonjour, j'ai 24 ans je suis officier de carrière (medecin militaire) avec un contrat de 25 ans. Avant hier j'ai appris que je souffrais d'hypersomnie et que c'etait un motif de réforme . Il se trouve je j'ai des doutes sur ma motivation a rester dans l'armée. y a t'il un délai entre le moment du diagnostic et l'utilisation pour quitter l'armée? est un motif valable? je ne veux pas entamer de démarches si elles n'aboutissent pas